

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE



PRÉREQUIS

- Avoir au minimum 17 ans à l'entrée en formation
- Avoir moins de 30 ans au démarrage du contrat (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé).
- Aucun niveau scolaire n'est exigé.

DURÉE DE FORMATION

2 ans

950 HEURES
de formation théorique

TAUX DE RÉUSSITE (2025)

100%

LIEUX DE FORMATION

Pyrénées-Orientales :

- Perpignan

Aude :

- Castelnau-d'Àuby

DIPLÔME

Diplôme d'État

Niveau 4

LE RÔLE DU TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Il intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès, hospitalisation, grossesse pathologique, naissance, longue maladie, handicap, difficultés sociales, etc.

Il accompagne les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou en situation d'exclusion. Son objectif est de préserver leur autonomie et de les soutenir, en les aidant dans leur quotidien.

Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, soutien à la parentalité : le développement

et l'autonomie des personnes aidées.

Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.

VOUS AIMERIEZ SOUTENIR LES FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES MOMENTS DE VIE DIFFICILES ?

Découvrez un métier d'avenir dans un secteur qui recrute !



CFA Sanitaire & Social

Former aux métiers de l'humain

Contactez-nous

04 67 69 04 36 ☎

contact@cfa-sanitaire-social.com ✉

[@](http://www.cfa-sanitaire-social.com)

TISF

LE CONTENU DE LA FORMATION

- BC1** Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
- BC2** Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale
- BC3** S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

En savoir + : www.francecompetences.fr
RNCP39680 - DE - TISF

POURSUITE D'ÉTUDE

Assistante de service social, Moniteur éducateur, Éducateur spécialisé, CIP

QUELS EMPLOYEURS ?

- Associations d'aide à domicile (ADMR, AAD, etc.)
- Établissements sociaux/médico-sociaux : IME (Institut médico-éducatif), MECS (Maison d'enfants à caractère social), CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), foyers maternels...
- Résidences pour personnes âgées (EHPAD)
- Services départementaux de protection de l'enfance
- Collectivités territoriales et CCAS (Centre communal d'action sociale)

QUEL COÛT POUR MA FORMATION ?

La formation est gratuite pour l'apprenti(e)

Art. L.6211-1 et L.6221-2 du code du travail

Loi 2018-771 du 05/09/2018 Art-11

QUELLES SONT LES MISSIONS AU QUOTIDIEN ?

- **Soutenir la vie quotidienne** : organisation du foyer, soins d'hygiène, gestion domestique.
- **Aider à l'éducation et au développement des enfants**, y compris en situation de handicap.
- **Accompagner la parentalité** et soutenir les familles lors d'événements difficiles.
- **Participer à la protection de l'enfance** : visites médiatisées, observation et reporting.
- **Encourager l'autonomie**, la socialisation et l'insertion des personnes accompagnées.
- **Travailler en équipe pluri-professionnelle** et en partenariat avec les institutions sociales

Je candidate



Étape 1
Préinscription



Étape 2
Inscription à une réunion d'information en visioconférence

Les partenaires



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain